



# DECRYPTAGE DU DISCOURS DE MARGARET MACRON

AU JT DE 13H, MERCREDI 22 MARS 2023

Sur le projet de réforme des retraites : « **Ce texte suivra son cheminement démocratique...** ». « **Il a donné lieu à 175 heures de débat** ».

Pourtant, **l'utilisation de l'article 47.1 a restreint la durée des débats**. Cet article n'est normalement prévu que pour les lois de finance et de financement de la sécurité sociale l'année en cours (par exemple s'il y avait à trancher sur une urgence budgétaire de l'état). Dominique Rousseau, constitutionnaliste, estime que le gouvernement n'avait aucune obligation d'utiliser cet article et que c'est d'ailleurs ce qui pourrait amener le conseil constitutionnel (C.C.) à déclarer cette loi comme non constitutionnelle.

Le projet de réforme « **a été adopté par l'assemblée suite à l'utilisation de l'article dit 49.3, et donc par un vote d'une motion de censure qui a échoué** ».

Macron laisse entendre que l'adoption à l'Assemblée a fait l'objet d'un vote. Élément de com' qui ne dupera personne. Le gouvernement a imposé le texte par l'usage de l'article 49.3, évitant un vote des députés, vote qu'il aurait perdu et aurait écarté de fait le projet de réforme.

Pour le constitutionnaliste Dominique Rousseau, **Le Conseil Constitutionnel pourrait juger que le principe de clarté et de sincérité du débat parlementaire a été considérablement, gravement et manifestement malmené**.

« **Pour que 1 800 000 personnes voient leur pension augmenter de 600 euros par an (50 euros par mois) il faut que le texte soit promulgué d'ici la fin de l'année** ».

Avancée initialement comme une mesure de justice sociale, **la pension minimale à 1200 euros ne concernera non pas près de 2 millions de personnes mais, comme l'a reconnu finalement Olivier Dussopt, au mieux 10 à 20 000 retraités par an...**

« **Quand j'ai commencé à travailler, il y avait 10 millions de retraités, il y en a aujourd'hui 17 millions, puis 20 millions dans les années 2030. Est-ce que vous pensez qu'on peut continuer avec les mêmes règles ?** »

Macron a raison. Le nombre de retraités a augmenté. Mais la richesse produite par heure travaillée entre 1970 et 2018 a été multipliée par 3. Nous sommes donc en mesure d'encaisser un nombre de retraités multiplié par 3 sans aucun coût supplémentaire pour la société.

D'ailleurs, en 2020 et 2021 le système de retraite a été excédentaire. Aucun des scénarii du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), même les plus optimistes, n'avaient prévu cet excédent. **Macron essaye donc de nous présenter un système de financement des retraites au bord de la rupture, alors qu'il ne l'est pas.**

« **On rentre de plus en plus tard dans la vie professionnelle. On vit de plus en plus tard.** »

Le passage de la retraite de 60 à 62 ans en 2010 avait été pensé pour prendre en compte l'augmentation de la durée de vie. Rien ne justifie d'augmenter cet âge à peine 12 ans après la réforme Fillon. D'ailleurs, l'espérance de vie n'a quasiment plus augmenté depuis 3 ans. **L'espérance de vie en bonne santé stagne**, elle, depuis plus longtemps encore.

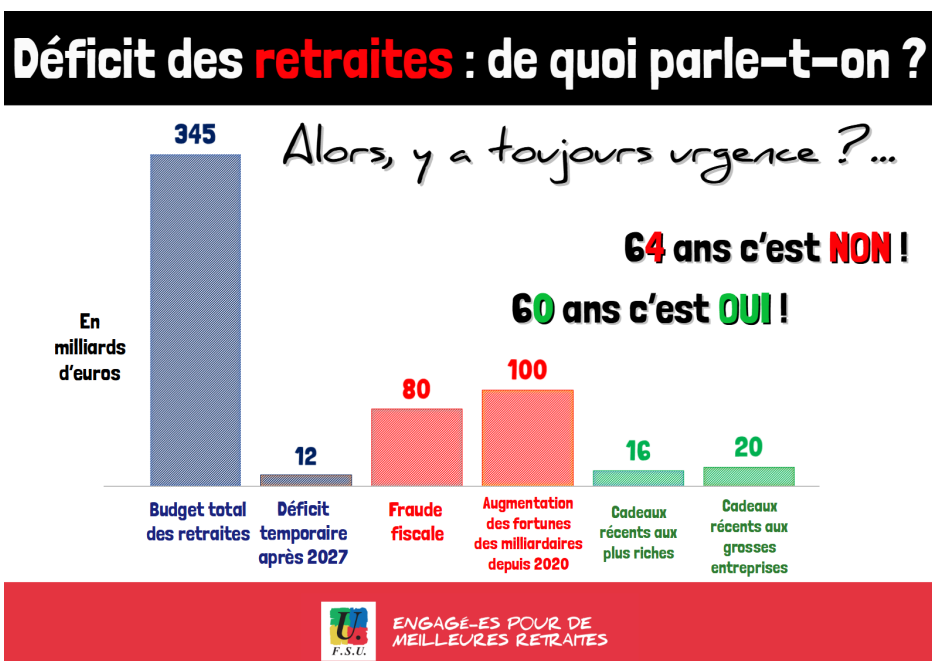


Les options avancées par Macron mercredi 22 mars pour réformer le système des retraites sont :

- **baiss**er les pensions
- **aug**menter les cotisations des salarié.es
- **aug**menter les impôts (des citoyen.nes)
- **réorienter les priorités de l'état au dépens des services publics** (il cite l'école, la santé...)
- par ailleurs, Macron s'érige en rempart du creusement du déficit de l'état (voulu selon lui par les oppositions)

Après s'être présenté comme « contraint » de réformer, au nom de « l'intérêt général », Macron laisse entendre que sa « clarté » et son « courage » évitent à ses concitoyen.nes un tableau apocalyptique du financement du système : payer plus d'impôts, voir baisser leur pension ou encore voir s'aggraver la situation déjà critique (la faute à qui ?) des services publics.

**Macron omet sciemment** ou écarte du revers de main (le journaliste évoquait la mise à contribution des entreprises) **que d'autres sources de financement sont possibles.** En voici quelques-unes que l'ancien banquier de chez Rothschild, ancien Ministre de l'économie et actuel président de la République connaît très bien :



« Le gouvernement comme le Parlement a essayé de tenir compte de ces manifestations et d'intégrer une partie de ses colères ». « Je regrette qu'aucune force syndicale n'ait proposé un compromis ».

Puis Macron compare l'action de la rue avec la prise du capitole (par les sympathisant.es pro Trump ou les récents mouvements de foule des sympathisant.es de l'ex-président du Brésil J.Bolsonaro pendant et après l'élection présidentielle).

Comparer le mouvement social français avec les agissements de sympathisants d'extrême droite est absolument insupportable. Macron s'érige en garant du bon exercice de la démocratie, excluant de fait ses opposants dans la rue. Pourtant, Macron a fait accélérer la procédure parlementaire pour limiter les débats, a fait passer le projet de loi sans vote à l'Assemblée par l'usage du 49.3, mais surtout est passé outre l'avis de 70 % de la population française (dont 90 % des actives et actifs).

**Macron a confondu gouverner et dominer. Il est l'antithèse de ce qu'il affirme représenter. Il fait de la com', il bosse pour son camp : les grandes entreprises du CAC 40, leurs actionnaires et les possédants, les puissants.**

